

Santé

Un pas vers de meilleurs salaires dans les hôpitaux

Un accord dans la Broye préfigure la marche vers un statut revalorisé pour tous dans ce secteur. Le chemin reste pavé d'incertitudes

François Modoux

La sixième semaine de vacances dès 50 ans et un mois supplémentaire de congé allaitement sont les deux grandes avancées qui s'appliqueront aux 760 employés de l'Hôpital intercantonal de la Broye dès le 1er octobre 2017. La compensation du temps de travail la nuit et le week-end est aussi améliorée. Il en coûtera 500 000 francs à l'établissement situé à cheval entre Vaud et Fribourg. C'est le résultat de plusieurs mois de négociations entre les syndicats (SSP et Syna) et la direction de l'établissement.

L'accord scellé mardi règle les conditions de travail dans les hôpitaux de Payerne (VD) et d'Estavayer (FR). Formellement, l'établissement intègre la Convention collective de travail du secteur parapublic sanitaire vaudois. Baptisée CCT San, elle est en vigueur dans la plupart des hôpitaux, EMS et soins à domicile du canton. Les syndicats réclamaient davantage, car à leurs yeux la CCT San est «médiocre». La direction du HIB dénonçait une «surenchère».

Une étude en cours

Sur le marché du travail romand, la CCT San est réputée peu généreuse, surtout pour les métiers peu et moyennement qualifiés. Le CHUV, avec ses règles nettement plus favorables, rend parfois difficile le recrutement de personnel dans les hôpitaux régionaux vaudois. La Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) s'en est plainte et a réclamé une harmonisation vers le haut. Une étude en cours cherche à identifier l'écart des salaires réels entre le secteur parapublic et le CHUV.

Entre-temps, un nouvel acteur a émergé: l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), né de la fusion de cinq hôpitaux sur deux cantons, Vaud et Valais. Forcé d'harmoniser les conditions de travail pour 2000 employés, il a élaboré sa propre CCT. Elle est en vigueur depuis le 1er janvier 2015, à l'exception d'un point crucial: la grille salariale. Ce corpus de règles amé-



Les 760 employés de l'Hôpital de la Broye voient leurs conditions de travail se rapprocher de celles en vigueur dans tous les hôpitaux régionaux du canton. Un premier pas. JEAN-PAUL GUINNARD

liore la CCT San sur plusieurs points et se rapproche du Statut du CHUV.

Lors des négociations dans la Broye, la CCT HRC a été l'objectif à atteindre pour les syndicats. Ils ont réussi à obtenir de la direction du HIB son engagement à étudier, ultérieurement, le passage intégral à cette CCT. Signe du bon climat, des discussions en vue d'améliorations ponctuelles de la CCT San reprendront dès cet automne. Les syndicats réclament déjà un congé paternité et des modalités favorables de retraite anticipée, soit des avancées de la CCT HRC.

Le protocole d'accord de mardi fait référence au fait que le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard a évoqué à plusieurs reprises son souhait d'un traitement équitable du personnel de tous les hôpitaux régionaux du canton. Lui-même voit la CCT de l'Hôpital Riviera-Chablais comme le standard appelé à s'appliquer à terme à tout le secteur sanitaire parapublic vaudois. Il confirme: «Un cadre harmonisé des conditions de travail dans ce secteur, étendu autant que possible à la Suisse romande, donnerait au personnel une stabilité largement méritée.»

La générosité du patron de la Santé vaudoise contraste avec le piètre climat économique qui en-

ture le monde hospitalier. Tous les hôpitaux de soins aigus de la FHV, à l'exception du Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL), dont l'Hôpital de Nyon est le pilier, ont réalisé un déficit en 2016.

Certains, comme le HRC, perdent de l'activité au profit d'autres prestataires privés. Tous les hôpitaux souffrent de tarifs plutôt à la baisse dans un contexte où le monde politique s'effraie de la hausse des coûts, et donc des primes. Les forfaits pour l'hospitalisation sont négociés durement par les assureurs. La rétribution de la médecine ambulatoire est sous pression: le Conseil fédéral doit confirmer à fin septembre des baisses de tarifs qui réduiront d'autant les revenus des hôpitaux.

Qui paie la facture?

Or la FHV a calculé que la mise à niveau des conditions de travail sur la CCT HRC coûterait quelque 20 millions de francs par an à ses membres. Des directeurs d'hôpital s'inquiètent: «D'accord pour cet effort, mais que l'Etat nous en donne les moyens, comme il l'a fait pour le CHUV.»

Qui donc paiera la facture? C'est la bouteille à l'encre. La seule application intégrale de la nouvelle grille salariale du HRC coûterait environ 4 millions de

francs, selon plusieurs sources. Les bas salaires sont revalorisés. Les paliers d'entrée à l'embauche pour les jeunes font l'objet d'un effort, alors que certains maxima sont un peu corrigés à la baisse. Les échelles de progression sont recalculées. Vaud et le Valais doivent décider s'ils ont les moyens de ce geste important. Le dossier est remonté aux deux conseillers d'Etat chargés de la Santé. Les deux cantons s'entendront-ils pour se répartir la facture? «Ce serait un signal fort à tout le monde hospitalier romand», juge un fin connaisseur du dossier.

Pierre-Yves Maillard croit cet effort possible, puis généralisable dans son canton. Il cite comme sources de financement les effets de la concentration sur un seul site à Rennaz des soins aigus de l'Est du canton, ainsi que d'autres efforts de planification en cours. En outre, si elle est validée par la justice, l'harmonisation des rémunérations des médecins cadres peut aussi avoir des effets d'équité favorables, par des redistributions internes aux hôpitaux. «En tout état de cause, l'évolution ne pourrait être que progressive», souligne-t-il. Un directeur d'hôpital, sceptique, parle de «bricolage». La secrétaire générale de la FHV évoque, elle, «un long parcours semé d'embûches». A suivre.

Une pétition pour que le Canton garde ses cures

Patrimoine bâti Muni de 1200 signatures, un texte de Patrimoine suisse demande au gouvernement de faire machine arrière

Patrimoine suisse a déposé mardi au Grand Conseil une pétition demandant au gouvernement de ne pas se séparer de ses cures, qui a recueilli plus de 1200 signatures. Une interpellation sur ce sujet a aussi été déposée. «En projetant de vendre au plus offrant une vingtaine de cures, l'Etat démantèle son propre patrimoine et contrevient à son devoir d'exempla-

rité», affirme la section vaudoise de Patrimoine suisse. Elle se dit convaincue de la valeur et de l'utilité de ces bâtiments historiques.

En juillet 2015, le conseiller d'Etat Pascal Broulis avait annoncé que l'Etat allait se lancer dans une nouvelle vente de vingt cures, après en avoir cédé dix-huit lors d'une opération qui s'était achevée en 2012.

«Il y a trop de cures, certaines ne sont pas habitées, elles ne répondent plus aux missions de l'Eglise ni du service public», avait alors expliqué le ministre. Il se défendait toutefois de vouloir brader le patrimoine et affirmait notamment que les communes se-

raient prioritaires lors des ventes. Entre 12 et 18 millions de francs sont attendus de l'opération.

Cette annonce avait fait bondir Patrimoine suisse, qui a donc finalement lancé une pétition. Dans son texte, la section vaudoise multiplie les arguments: rôle essentiel de l'Etat dans la conservation, expertise des services cantonaux, maintien de l'image des villages et préservation du bien public, entre autres.

Patrimoine suisse demande que l'Etat renonce à toute vente de cure construite entre 1536 et 1845. Il veut que cet ensemble de bâtiments reçoive la note 1 à l'inventaire cantonal des monu-

ments historiques. «L'Etat pourrait alors les mettre à disposition des communes, des paroisses et des associations locales pour des activités d'intérêt commun.»

Patrimoine Suisse a reçu le soutien du Vert Vassilis Venizelos, qui a déposé une interpellation au Grand Conseil. Les députés signataires se disent soucieux et veulent connaître la stratégie du gouvernement. Le texte demande combien d'offres le Conseil d'Etat a reçu, quel est le profil des acquéreurs ou encore si l'Exécutif considère que la législation actuelle est suffisante pour protéger durablement les cures vaudoises. **ATS**

Nord vaudois-Broye

Le ruisseau du Bainoz gargouillera de nouveau

Chavannes-le-Chêne Enterré, le tronçon de 1 km causait des inondations sur les terres agricoles. Des travaux sont en cours pour le remettre à ciel ouvert

Il prend sa source sur la commune de Chavannes-le-Chêne et se jette dans la Petite-Glâne. Le Bainoz avait été «mis en tuyau» septante ans auparavant sur une longueur de 1 kilomètre depuis la limite cantonale Vaud-Fribourg à la hauteur de Montborget, jusqu'à sa source, près du cimetière de Chavannes-le-Chêne. Depuis le 22 août, des travaux sont en cours pour le remettre à ciel ouvert. Ils se termineront à la mi-octobre.

«Le Bainoz avait été enterré dans le but d'augmenter les hectares de terres cultivables», indique Sonia Tellenbach, municipale de la Police des constructions. Son collecteur, actuellement en très mauvais état, provoquait des inondations sur des parcelles agricoles, rendant leur culture difficile. De là est née l'idée de remettre à ciel ouvert le ruisseau. Le projet, lancé par la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud, a été immédiatement accepté par la Commune de Chavannes-le-Chêne lors du Conseil général du 15 décembre 2016, ainsi que par les propriétaires des terrains agricoles concernés. La Commune officie désormais comme maître d'ouvrage.

Une fois remis à ciel ouvert, le cours d'eau sera grandement favorable à la biodiversité, notamment au castor et à la truite de rivière, qui pourront circuler li-

brement sur tout son tracé et remonter jusqu'à Chavannes-le-Chêne. Les batraciens bénéficieront, quant à eux, de petites mares en bordure du ruisseau. «Quelques jours après avoir terrassé le premier tronçon, nous avons eu l'agréable surprise de voir que le castor avait déjà investi le nouveau lit du ruisseau», s'enthousiasme Sonia Tellenbach. De leur côté, les habitants sont ravis à l'idée de bientôt pouvoir se promener le long du cours d'eau.

L'étude et les travaux sont devisés à 340 000 francs. Le financement est couvert à 95% par la Confédération et le Canton, le reste étant à charge de la Commune de Chavannes-le-Chêne. Elle reçoit pour l'occasion le soutien financier du fonds Naturemade Star de Romande Energie. **A.-C.M.**

Retour à l'air libre

● En Suisse, dans les années 1950 à 1970, de nombreux cours d'eau ont été enfermés dans des conduits pour faire place aux infrastructures, aux lotissements ou à l'agriculture intensive. Ce sont ainsi 4000 kilomètres de cours d'eau qui ont été effacés du paysage rural et urbain, selon l'Office fédéral de l'environnement. Depuis 1993, la loi fédérale sur la protection des eaux encourage leur remise à ciel ouvert.



La remise à ciel ouvert du Bainoz favorise la biodiversité. DR

SwissTabac officiellement inscrite au registre

Payerne Suite à une fusion, une seule entité représentera désormais tous les tabaculteurs de Suisse

Fondée le 30 juin à Grangeneuve (FR), la société coopérative Swiss-Tabac, ayant son siège à Payerne, a été inscrite au registre officiel du commerce, mardi dernier. Placée sous la présidence de Fabrice Bersier (Vesin), la nouvelle entité est née de la fusion de Broye Tabac (80% de la production annuelle en Suisse) avec les sociétés sœurs du Jura, de Suisse centrale et de Suisse orientale. Au sein de l'ancienne fédération Swiss Tabac, chacune de ces associations avait droit à un certain nombre de délégués. Désormais, une seule coopérative à but non lucratif réunira tous les planteurs, avec une voix par producteur affilié.

«Notre fédération a été montée il y a une trentaine d'années, quand il y avait plus de 1000 plan-

teurs en Suisse. Elle n'a désormais plus de raison d'être avec quelque 160 producteurs», avait annoncé Eric Rapin, ancien président de la fédération Swiss Tabac, en février dernier à Payerne, lors de l'assemblée de dissolution de Broye Tabac. En raison de la baisse des cotisations et du tassement des quantités récoltées, Swiss Tabac peinait à équilibrer son budget ces dernières années.

Ayant pour but de favoriser les intérêts de tous les planteurs de tabac de Suisse, auprès des autorités, mais surtout face à la société coopérative pour l'achat du tabac indigène (SOTA), qui réunit les industriels, la nouvelle entité a repris tous les actifs des anciennes sociétés. Ainsi, son capital net de base est légèrement supérieur au million de francs. Enrayer la baisse constante des tabaculteurs helvétiques, gérer les surfaces, variétés et quantités de chacun ou organiser achats et taxations avec la SOTA font aussi partie de ses missions. **S.G.**